

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance Trisura Garantie (nom utilisé au Québec par Trisura Guarantee Insurance Company)

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 17 mai 2016, le permis d'assureur de Compagnie d'assurance Trisura Garantie (nom utilisé au Québec par Trisura Guarantee Insurance Company) afin d'y ajouter la catégorie « assurance contre la maladie ou les accidents ». L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|---|------------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents* | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance de biens | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance cautionnement | - Assurance de responsabilité |

* Dans la catégorie assurance contre la maladie ou les accidents, les activités de l'assureur sont limitées à l'offre de produits d'assurance pour un débiteur.

Le fondé de pouvoir au Québec est monsieur Jean-François Therrien, dont la place d'affaires est située au 1501, avenue McGill College - Bureau 1620, Montréal (Québec) H3A 3M8.

Le siège de l'assureur est situé au 333 Bay Street, Suite 1610, Box 22, Toronto, (Ontario) M5H 2R2.

Fait le 17 mai 2016

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.